



PRÉFET DE L'ESSONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
Cellule de suivi des structures et du foncier agricole

Affaire suivie par :
Christine GROLEAU
Tél. : 01.60.76.32.42
Fax. : 01.60.76.33.81
mél : ddt-sea@essonne.gouv.fr

Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles

Séance du 4 juillet 2013

Avis n° 3

N/réf : SEA/130 382

Avis sur le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de Villejust

Le projet de PLU arrêté est présenté à la commission par M. PLUMERAND, maire de Villejust et Mme CLEM, de la mairie de Villejust

L'avis est déclaré défavorable à l'unanimité

Avis défavorables : 10 (9 présents + un pouvoir) ;

Abstention : 0 ;

Avis favorable : 0.

Commentaire :

La commission regrette une consommation d'espace hors de proportion avec les besoins identifiés et des densités de construction insuffisantes pour une commune qui bénéficie de la présence de la zone d'activité de Courtabœuf.

La commission a conscience du rattrapage à effectuer en matière de logement social, mais considère que la réponse apportée n'est pas adaptée. La commission demande donc des modifications visant à réduire l'impact de ce projet de PLU sur l'activité agricole.

Réduire les extensions de l'urbanisation :

- hameau de Fretay-Poitevine - destinée à l'accueil d'habitat et d'équipements ;
- Sud du bourg - extensions destinées à l'accueil d'équipements.

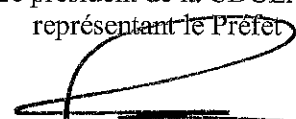
Densifier l'existant :

Il existe de nombreuses « dents creuses » dans le tissu urbain qui n'ont pas été exploitées.

Bilan de la consommation réelle des espaces agricoles :

Ce bilan doit être établi en fonction de l'usage des sols et non de leur classement par zone dans le POS.

Le président de la CDCEA,
représentant le Préfet



Olivier de SORAS

Cet avis est publié sur le site des services de l'État en Essonne :
<http://www.essonne.pref.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture/Structures-Foncier-agricole/CDCEA>